



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 22 août 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Prévention contre la peste porcine africaine :
condamnation des actes de vandalisme commis sur les clôtures**
—

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation condamne avec fermeté les actes de vandalisme commis sur les installations mises en place en Meurthe-et-Moselle pour prévenir l'introduction du virus de la peste porcine africaine sur notre territoire.

Depuis le début de l'année, un plan d'action d'envergure a été déployé dans le nord-est de la France, face à la menace pour l'élevage porcin constituée par les cas de peste porcine africaine détectés en Belgique à proximité de la frontière.

Pour faire face à cette menace, plus de 110 km de clôture ont été érigées dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe et Moselle pour protéger notre territoire en cohérence avec les mesures prises également en Belgique. D'autres mesures telles que le dépeuplement des populations de sangliers, qui peuvent véhiculer le virus, ou l'investissement par les éleveurs dans des mesures de biosécurité ont été prises mobilisant l'ensemble des acteurs : éleveurs, filière porcine, chasseurs, pouvoirs publics. Le coût de ces mesures, s'élève à 8 millions d'euros pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

À ce jour, aucun cas de peste porcine africaine n'a été détecté en France. La situation reste cependant évolutive en Belgique et la vigilance de tous les acteurs doit être maintenue. Tout doit être donc mis en œuvre pour que la France garde son statut indemne de PPA et ainsi préserver la filière porcine de cette menace économique et sanitaire majeure.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'insurge fermement contre ces actes de vandalisme qui compromettent les efforts collectifs menés et l'efficacité du plan d'action du ministère. La justice est saisie de ces actes de dégradation et de vol de matériel commis à plusieurs reprises.

Contacts presse :

Service de presse de Didier Guillaume - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture